

Mairie
de
MURINAIS



VOTRE RENDEZ-VOUS COMMUNAL

Directeur de publication : Patrice Iserable
Impression : Press'Vercors (200 exemplaires)

SOMMAIRE

Vie communale

L'éditorial du maire.....	3
Au Conseil municipal	4-6
Dernières cérémonies du mandat.....	7
Inauguration du village.....	8
Informations municipales	9

Vie pratique

Les élections municipales	10
La validité des bulletins de vote	11
L'ADMR	12
A votre service	13
Informations diverses.....	14
Les reconnaitrez-vous ?	15
Echanges internationaux	16

Vie scolaire et périscolaire

Les écoles du RPI.....	17-18
Le Syndicat Intercommunal Scolaire.....	19
Cantine scolaire des Coteaux	20
Garderie La Cabotte	21-22

Vie associative

Sapeurs-pompiers.....	23-24
Club le Wellingtonia	25-26
Le Chœur d'Adèle.....	27-28
Le Comité des fêtes.....	29-32

Vie intercommunale

Les ateliers familles de l'interco	33-34
Brèves intercommunales	35-40

ERRATUM

Dans la Gazette d'août 2019, une erreur s'est glissée dans l'article sur le repas des aînés concernant les décès : il s'agit de Mme BOURG Gilberte qui est décédée en 2019, native de Murinais et inhumée ici (et non BOURG Andrée).

ETAT CIVIL

Naissances



Naémy
12 août 2019
fille de Denis et Kelly Rey

Yliana
24 septembre 2019
fille de Cédric Capillon et Alexandra Figini

Swann
28 janvier 2020
fille de Julien Regache et Gaëlle Martin-Jarrand

Mariage



Agnès TARIEL et Gaël d'OLIVEIRA
21 septembre 2019

Décès

Augusta MARTIN née TRIBOULIER
1^{er} novembre 2019

André AVON
17 novembre 2019

Albert GONNARD
17 décembre 2019

Simone FIÈRE née GAUTHIER
20 janvier 2020



HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 16 h 30

Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00



Je profite de ce dernier bulletin municipal de la mandature pour remercier l'ensemble de nos élus, avec qui nous avons débattu tout au long du mandat pour toutes les décisions prises avec clairvoyance et dévouement, qui ont toujours répondu à l'unanimité à l'occasion de toutes les réunions du Conseil municipal.

L'année 2019 s'est enfin écoulée, pas sans de gros soucis de grêle, de vent, de neige, qui ont contraints nos agriculteurs à redoubler d'efforts pour remettre de l'ordre dans tout ce fracas. Nos anciens disaient, « année à 13 lunes, année de ruines ».

Malgré toutes ces contrariétés, le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année et surtout une bonne santé.

Remerciements à toutes les associations murinoises qui savent entretenir un lien social pour notre village et qu'elles continuent à trouver le soutien de la municipalité.

Le Maire, Patrice Iserable.

MURINAIS Ce vendredi 25 octobre

Source : Article du Dauphiné Libéré

Les maires ruraux ont tenu leur assemblée générale

Vendredi 25 octobre, les maires ruraux de l'Isère (AMR 38), se sont donnés rendez-vous à Murinais, afin de tenir leur assemblée générale. Les élus ont été accueillis par Patrice Iserable, maire de la commune, qui a présenté les atouts de son petit village de 384 habitants. Ensuite, le président des maires ruraux, Michel Champon, a ouvert la réunion en remerciant de leurs présences Bernard Perazzio vice-président du conseil départemental, la sénatrice Frédérique Puisat et le sénateur Guillaume Gontard. Puis, il a présenté le rapport d'activité et les grands thèmes qui ont été débattus lors du congrès national des maires ruraux à Eppe-Sauvage (Nord). Il a le sentiment que la ruralité est en train de reconquérir des lettres de noblesse dans le domaine de la qualité de vie.



Une assistance participative et attentive.



Le président Michel Champon a accueilli les participants à l'assemblée générale.

ce que c'était la dernière fois qu'il présidait cette instance, a émis le souhait que les différentes structures représentant les élus des collectivités locales du département se retrouvent dans une seule et même instance départementale plutôt que dans des « chapelles », (ruraux, urbains, femmes...), qui cloisonnent et affaiblissent l'action des élus.

Le loup en question

À l'ordre du jour, étaient inscrits deux exposés : le rôle d'un établissement public foncier et la présence du loup. Tout d'abord, Vincent Rémy, directeur de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL), a présenté cette structure qui a une mission de service public auprès de collectivités adhérentes. Elle gère, pour le compte de ces collectivités, la dimension foncière des projets d'aménage-

ment destinés à redynamiser les milieux urbains. L'EPFL permet aux communes d'acquérir des biens fonciers, de les remettre en état et de rechercher de nouveaux porteurs de projets.

Ensuite, il a été question des conséquences de la présence du loup dans les massifs du département. Yann Souriau, maire de Séchilienne, a fait état de son vécu face aux conséquences

qu'occasionnent des attaques de loups. Il a été témoin du désarroi que provoquent ces préjudices avec des conséquences lourdes chez les éleveurs de moutons, porcs, vaches et chevaux. Pour lui, cette situation porte atteinte à la paix sociale du territoire, en dégradant la relation entre les éleveurs, les randonneurs, les représentants des collectivités et de l'administration.



Au Conseil municipal

Signature d'une convention avec le SEDI pour l'Assistance à Projets d'Urbanisme.

Le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévus par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des propositions techniques et financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffre établi alors par le seul concessionnaire.

Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) qui dispose des compétences techniques requises, propose d'apporter gratuitement aux communes adhérentes une réelle expertise dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le SEDI est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Le Conseil municipal approuve la proposition du SEDI et décide de signer la convention formalisant ce service, pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

Vœu de la municipalité pour le maintien des Trésoreries et Services des Impôts.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promet les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc. seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de Murinais :

- demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.
- demande que la trésorerie / SIP / SIE etc. soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Tarifs des coupes affouagères 2018-2019.

La commission bois et forêts, qui s'est réunie à l'occasion du marquage des lots, propose de fixer un tarif unique des lots à 100 € pour les 6 bénéficiaires d'une coupe affouagère 2018-2019.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce tarif.

Conseil en Energie Partagé Expert entre la commune et le Territoire d'Énergie Isère - TE38.

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » du TE38, la commune de Murinais souhaite confier au TE38 la mise en place du **CEP Expert** sur l'ensemble de son patrimoine. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

L'adhésion de la commune au service CEP Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Participation financière : 0,62€ / habitant / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier au TE38 la mise en place du CEP Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- d'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau du TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- de s'engager à verser au TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'entreprise pour le programme triennal d'entretien de la voirie communale 2019-2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réparations de la voirie communale qui débiteront prochainement dans le cadre du programme triennal 2019-2020-2021. Pour ces travaux, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises. A l'issue de la date de réception des offres, 3 plis ont été reçus ; l'entreprise Eiffage s'étant excusée.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un marché à bons de commande, plafonné à 140 000 € HT.

Après analyse du bordereau des prix unitaires, l'entreprise Giraud-Marchand est classée en première position, selon analyse dans une grille constituée des détails quantitatifs correspondant à un programme d'entretien voirie moyen de travaux annuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise GIRAUD-MARCHAND pour réaliser le programme triennal d'entretien de la voirie communale 2019-2020-2021.
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires au démarrage du chantier.

Reprise de concessions en état d'abandon.

Une procédure de reprise de concessions perpétuelles, de plus de 30 ans et en état d'abandon a été démarrée en 2014. Pour terminer la procédure, le Conseil municipal doit se prononcer sur la reprise des concessions.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états dûment constatés ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil municipal délibère et autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions suivantes en état d'abandon :

- concession n° 6 délivrée le 16 novembre 1912 à M. BUISSON Charles (n° 5 sur le plan),
- concession n° 14 délivrée le 28 février 1921 à M. BUISSON Charles (n° 7 sur le plan),
- concession n° 16 délivrée le 6 janvier 1922 à M. BUISSON Charles (n° 10 sur le plan),
- concession n° 25 délivrée le 9 mai 1926 à M. GIROUD Alexis (n° 21 sur le plan),
- concession n° 64 délivrée le 30 mai 1949 à M. MATHIEU Charles (n° 36-37 sur le plan),
- concession n° 24 délivrée le 10 mars 1926 à M. BERRUYER Honoré (n° 39 sur le plan),
- concession n° 42 délivrée le 18 février 1932 à M. FAYARD Augustin (n° 44 sur le plan),
- concession délivrée à la famille OTHOMENE (n° 112 sur le plan),
- concession délivrée le 23 avril 1911 pour l'inhumation de M. COTTANT Jules (n° 115 sur le plan),
- concession délivrée à Mme NIVOLLET Rosalie (n° 118 sur le plan).

Conventionnement pour une prestation de capture et de prise en charge des animaux errants proposé par le groupe SACPA.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a obligation pour les communes de signer une convention de capture et de prise en charge des animaux errants trouvés sur la voie publique.

Une prestation mutualisée est proposée par Saint Marcellin Vercors Isère communauté pour bénéficier de tarifs préférentiels avec le groupe SACPA.

Le coût serait de 0.929 € HT par habitant, soit pour Murinais 367,88 € HT pour l'année 2020.

Le Conseil municipal accepte d'adhérer au projet de conventionnement de SMVIC pour une prestation de capture et de prise en charge des animaux errants avec le groupe SACPA, et charge le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

Demande de subvention au Souvenir Français pour la rénovation d'une plaque FFI au Château.

Monsieur le Maire explique qu'une plaque commémorative FFI (Forces Françaises Intérieures) qui se trouve face à l'entrée du Château nécessite d'être rénovée et mise en valeur. Il souhaite que ces travaux soient réalisés en vue d'une inauguration le 18 juin, jour anniversaire de l'appel du général Charles de Gaulle.

Un devis a été reçu pour un montant de 4 575 € HT.

Pour financer ces travaux, le Maire explique que le Souvenir Français peut nous octroyer une subvention pouvant aller jusqu'à 30 %. Il propose à ses conseillers de préparer un dossier de demande de subvention dans ce sens.

Après avoir entendu les arguments du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de programmer les travaux de rénovation d'une plaque commémorative FFI en face du Château
- de solliciter la participation financière du Souvenir Français pour l'obtention d'une subvention de 30 %.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 (CLECT).

Le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté a reconnu d'intérêt communautaire les médiathèques têtes de réseaux de Vinay et Saint-Marcellin par une délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2018. Les équipements ont donc été transférés à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1^{er} janvier 2019.

Dès lors, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de chiffrer le montant des charges transférées pour garantir la neutralité financière du transfert de ces compétences entre le budget des communes et le budget de la communauté de communes. A cet effet, la CLECT a rendu et approuvé son rapport.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code

général des impôts, le rapport est définitivement approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population) dans un délai de 3 mois à compter de sa notification par le Président de la communauté de communes.

Aussi, compte tenu de ladite notification en date du 8 octobre 2019, le maire propose au conseil municipal de délibérer pour approuver le rapport CLECT 2019 approuvant le montant des charges transférées au titre des médiathèques têtes de réseau de Vinay et Saint-Marcellin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport 2019 de la CLECT approuvant le montant des charges transférées au titre des médiathèques têtes de réseaux de Vinay et Saint-Marcellin.
- charge le Maire de transmettre cette délibération à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Conditions financières concernant l'intervention du personnel communal et l'utilisation de matériel communal (utilisé par le personnel communal), dans le cadre d'interventions réalisées à la demande du service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Communauté.

Monsieur le Maire explique que malgré le transfert de la compétence eau et assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté au 1^{er} janvier 2019, que certains petits travaux sont toujours réalisés par l'agent communal, avec du matériel appartenant à la commune.

Il convient donc de définir les conditions financières concernant l'utilisation de matériel communal (utilisé par le personnel communal) et les charges de personnel dans le cadre d'interventions réalisées à la demande du service eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Communauté.

Il est proposé de définir les tarifs suivants :

- Tracteur et épareuse : 45,00 € / h
- Tondeuse autoportée : 20,00 € / h
- Tondeuse poussée : 7,00 € / h
- Débroussaieuse, taille haies, tronçonneuse : 5,00 € / h
- Camion benne + de 3,5 T : 40,00 € / h

Charges de personnel :

- Tarif horaire : 23,00 € / h
(coût d'exploitation avec charges patronales + frais annexes)

Un décompte annuel sera effectué afin d'établir une facture à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

Dernières cérémonies du mandat

Commémoration du 11 novembre

Les habitants, fidèles à cette cérémonie, sont encore venus en nombre assister à la commémoration de la première guerre mondiale de 1914-1918.

Défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt de fleurs, lecture des discours officiels, appel aux morts, minute de silence, et chants ont ponctué cette cérémonie qui s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Le Maire remercie toutes les personnes présentes, notamment les enfants, qui perpétuent le devoir de mémoire, mais aussi les sapeurs-pompiers et le Chœur d'Adèle.

Cérémonie des vœux du Maire

Samedi 5 janvier 2020, Murinais était parmi les premières communes à organiser les vœux de la municipalité. Beaucoup de monde est venu se souhaiter les vœux et assister au discours du Maire.

Ce dernier a commencé par remercier la population, les élus et autres personnalités du canton, les sapeurs-pompiers, les gendarmes, les représentants d'associations, et excuser les personnes qui n'ont pu être présentes.



En période de réserve due aux futures échéances municipales, le Maire s'est gardé d'établir un bilan de mandat. Il s'est contenté de remercier son équipe municipale pour le travail accompli ces 6 dernières années.

Il a salué le travail des bénévoles du Comité des fêtes pour les animations organisées en 2019, qui ont rencontré encore beaucoup de succès.

Ces derniers vœux du mandat ont été clôturés par des chants du Chœur d'Adèle et autour du buffet préparé par l'Auberge des Saveurs.



Inauguration du village

Samedi 28 septembre 2019, la commune a inauguré la stèle d'accueil installée à l'entrée du village marquant la fin des travaux d'aménagement de village.

Pour l'occasion, le maire Patrice Iserable et la municipalité avaient invité un grand nombre d'élus et de personnalités, parmi lesquelles Michel Savin, sénateur de l'Isère ; Bernard Perazio, vice-président du Département, Bertrand Lachat, président du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), Jean-Claude Darlet, président de la Chambre d'Agriculture ainsi que les vice-présidents et maires de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.



Le Maire a procédé à l'inauguration de la stèle en coupant le traditionnel ruban tricolore devant de nombreux Murinoises et Murinois venus assister à l'événement. Puis, tous les élus se sont retrouvés en haut du village pour la photo commémorative devant le bâtiment qui deviendra la prochaine mairie du village.



Pour terminer cette inauguration, Patrice Iserable a rappelé que ces travaux s'étaient étendus sur 4 années, et a remercié les anciens maires René Jourdan et André Ragache « qui ont successivement géré le portefeuille communal avec rigueur ».

Les années 2015 et 2016 ont vu se réaliser l'enfouissement des réseaux secs et humides. Tous ces travaux ont permis de mettre en valeur le cœur du village et que celui-ci soit classé label « village touristique ».



Le Maire a ensuite procédé à la longue liste de remerciements, parmi lesquels les entreprises local, le cabinet d'architecture, la secrétaire de mairie, sans oublier Fabrice Prunelle, adjoint et graphiste de métier, à l'origine du dessin de la stèle également logo de la commune) ainsi que tout le Conseil municipal.

Pour terminer ses propos, Patrice Iserable a donné la parole à Bernard Perazio, Bertrand Lachat, Jean-Claude Darlet et Michel Savin. Celui-ci a félicité le Conseil municipal ainsi que les maires successifs pour avoir mené à bien cette opération. Il a également rappelé qu'il était important que le Département reste le premier financeur et partenaire pour que tous aient une belle qualité de vie.



(Source : Article DL du 30/09/2019)

RECENSEMENT MILITAIRE (ou CITOYEN)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit obligatoirement faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les 3 mois suivant son 16^{ème} anniversaire. Un formulaire est à compléter, auquel il faut joindre carte d'identité et livret de famille.

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans,
- de pouvoir s'inscrire à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) grâce à l'attestation de recensement qui lui est délivrée.

Attention aucun duplicata de l'attestation de recensement ne peut être délivré !



AIDES AUX VACANCES

La mairie peut participer au départ en vacances de vos enfants. Ce dispositif permet d'allouer une aide financière aux familles dont les revenus sont modestes pour favoriser le départ en vacances des enfants en âge scolaire dans des structures telles que centre de loisirs, colonies, etc.

Quelques informations sur ce dispositif :

- La structure doit être agréée jeunesse et sport.
- L'aide est accordée aux familles dont le quotient familial n'excède pas 860.
- Elle est plafonnée à 150 € par an et par enfant.
- Elle est accordée jusqu'aux 16 ans de l'enfant.



LOTISSEMENT LA BONNE ETOILE

Les premiers permis de construire au lotissement ont été délivrés et les fondations des premières constructions voient le jour. Si vous souhaitez construire à Murinais, c'est encore le moment de faire votre choix parmi les terrains encore disponibles. Contactez la société Gerenthon à Génissieux : 04.75.02.94.24.

- Terrains de 320 m² à 970 m².
- Lots viabilisés.
- Libres de constructeurs.
- Assainissement collectif.
- Vue dégagée sur le Vercors.

Elections municipales : à savoir

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020. **Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.**

Les élections municipales, qui désignent les membres du conseil municipal dans le cadre de la commune, ont lieu **tous les six ans, au suffrage universel direct.**

Le nombre de conseillers municipaux à élire varie selon la taille de la commune : de 7 conseillers pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour les communes de 300 000 habitants et plus. **A Murinais, 11 conseillers sont à élire.**



Le maire est ensuite élu par et au sein du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

Le nombre d'adjoints est fixé par le conseil municipal mais ne peut cependant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (**soit maximum 3 adjoints à Murinais**).

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. **Dans les communes de moins de 1 000 habitants comme ici : le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.**

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune.

La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition :

- avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** (la moitié +1)
- avoir recueilli au moins **1/4** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la majorité **relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" : maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint...

La commune de Murinais ne détenant qu'un seul siège au sein de l'intercommunalité, le Maire sera automatique conseiller communautaire.

La validité des bulletins de vote

BULLETINS DE VOTE VALABLES :

- Dans la mesure où les déclarations de candidature sont obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte. (Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats déclarés.
- Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) est autorisé. La désignation manuscrite sur un bulletin est donc autorisée
- Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés
- Sont également valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates, mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.
- Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés.
- Les bulletins présentant un nombre insuffisant de candidats par rapport au nombre de conseillers à élire sont valables
- Les bulletins dont le format n'est pas conforme (taille, grammage, etc.) sont valables, si cette non-conformité ne constitue pas un signe de reconnaissance

BULLETINS BLANCS : Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages exprimés, mais décomptés à part.

- Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc.

BULLETINS NULS : Les bulletins nuls n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
- Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
- Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
- Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
- Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
- Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
- Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul ;
- Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;
- Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.



Les nouveaux inscrits sur la liste électorale recevront leur carte d'électeur quelques jours avant le scrutin.





Le service de soins à domicile : SSIAD du Royans aux Coteaux

Le Service assure les soins d'hygiène à domicile, 7 jours sur 7, pour 52 personnes âgées ou handicapées sur l'ex-canton de Pont en Royans et 11 communes de l'ex-canton de Saint Marcellin. Il intervient sur prescription médicale. Il travaille avec les Services d'Aide à domicile de Saint Romans, St Hilaire du Rosier et de Chatte, les Infirmiers Libéraux du secteur et les Hôpitaux.

Cette année encore, Le SSIAD a proposé diverses activités toujours très prisées des bénéficiaires :

En juin : les bénéficiaires et les salariées se sont retrouvés pour un repas champêtre.



En septembre : 9 bénéficiaires, 2 conjoints encadrés par le personnel soignant et les bénévoles du service sont partis en Voyage d'une semaine en octobre dernier en Ardèche à LAURAC-EN-VIVARAIS.

Un beau séjour qui ne serait pas possible sans les participations financières de la MSA et de AG2R, de la Fondation BRUNEAU, du Conseil Départemental, de l'ANCV sans oublier les communes de St Romans, Chatte, Izeron et St Pierre de Chérennes et le prêt du véhicule du Lycée Bellevue.

En novembre, repas au Roman du Vercors pour les participants du voyage



Chaque mois, sous l'impulsion de bénévoles et salariées, un après-midi cartes et jeux de société est proposé aux bénéficiaires du service dans la salle du Rocher gracieusement prêtée par la mairie de St Romans.

Le 16 décembre, les bénéficiaires, les bénévoles et les salariées se sont réunis à la salle des fêtes de St Romans pour partager un goûter de Noël animé par les chansonniers Duo Regards. Chaque participant est reparti avec un petit présent. Nous remercions la mairie de St Romans pour le prêt de la salle.

Coordonnées du service : 04 76 38 37 64

Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h, mercredi de 9h à 16h sur RDV

A votre service

BAZZOLI Samuel

Paysagiste

Tel : 06 88 21 15 33

info@samuelbazzoli.com

BELLE Emilie

Assistante maternelle agréée

Tel : 06 31 89 11 68

emilie.belle@orange.fr

BIERI Isabelle

Les 3 clés

Cours de piano tous niveaux

Tel : 06 12 59 05 75

BORTOLUZZI Léo

CBM GENIE CLIMATIQUE

Chauffage, clim, installations sanitaires

Tel : 06 85 36 88 19

cbm15@wanadoo.fr

CAPPELLIN Valérie

L'HARMONIE DU PHENIX

Séance relation d'aide

Massages aux huiles essentielles

Tel : 06 03 60 01 91

lharmonieduphenix@gmail.com

CHAIZE Damien et REYNAUD Romain

ZRTN

Nettoyage, vitres, désencombrement

Tel : 06 15 77 82 57

2rtn38@gmail.com

CHEMIN Jean-Paul et Fleur

AUBERGE DES SAVEURS

Bar, restaurant, gîtes

Tel : 04 76 64 23 09

aubergedessaveurs@orange.fr

DERDUX Jérôme

DJ BAT

Charpente, maçonnerie

Tel : 06 08 17 07 16

contact@djbat.fr

GIROUD Céline

Coiffure à domicile

tous secteurs

Tel : 06 81 34 63 50

ISERABLE Franck

ENGINE TRONICS

Reprogrammation auto/moto

Faisceaux électriques

Etude et réalisation électronique

Tel : 06 77 37 63 85

JOURDAN Raphaël

GAEC des Alpines

Fromages de chèvre

Tel : 04 76 64 23 29

gaecdesalpines@gmail.com

MALEXIEUX Jérôme

ALLO DEPANN' MULTISERVICES

Tous types de travaux

Tel : 06 63 37 88 82

PRINCET Damien et Véronique

FROMAGERIE LE MURINOIS

Fromages de vaches et chèvres

Tel : 04 76 64 25 85

RAGACHE André

Maçonnerie générale

Tel : 04 76 38 47 54

SABATIER Michaël

MIELLERIE DU BURDY

Miels, pains d'épices...

Tel : 04 76 38 66 65

MADLY REPORTAGE

Photographie

Tel : 04 76 38 51 40

[Web : madlyreportage.com](http://www.madlyreportage.com)

AMODRU Aline

Aide ménagère.

Paiement possible en CESU.

Tel : 06 47 84 56 37

aline.amodru@orange.fr

Pour apparaître sur cette page,

adressez-vous en mairie.

Mieux vivre à la maison !

Simplifier la vie des seniors et favoriser leur épanouissement à domicile est un enjeu de société auquel La Poste contribue en proposant des offres resserrant le lien social. Explications...

Connecter les foyers pour plus de lien familial et social, la tablette **Ardoiz** séduit les personnes âgées et leur entourage. Car cette tablette, facile d'utilisation, permet de maintenir une communication avec les proches (surtout les petits-enfants), d'accéder à des services pratiques (impôts, sécu, voyages, sorties, ...) et de rester connecté à son époque. L'entourage apprécie de pouvoir échanger en ligne des photos par exemple.

Rassurer la famille et donner des nouvelles, **Veiller Sur Mes Parents** est une offre réalisée par le facteur qui vient au domicile du senior. Elle se compose d'une visite de lien social et aussi de l'installation d'un dispositif de téléassistance si nécessaire. Le Facteur se rend une ou plusieurs fois par semaine chez des personnes âgées, isolées, pour échanger et vérifier que tout se passe bien. Cette prestation est réalisée au cours de la tournée du Facteur pour le compte d'un proche ou d'un aidant familial. Pour le bénéficiaire, cette visite est un moment convivial d'échange humain qui constitue un lien vers l'extérieur et permet de rompre l'isolement.

La recherche de développement de lien social place aussi les commerces de quartier au coeur de la vie de la commune. Le vieillissement de la population favorise également la fréquentation de ces commerces de proximité. **Le portage à domicile** est un bon moyen pour les commerçants de se diversifier grâce à la vente de services additionnels. Portage de marchandises en proximité, par le facteur, depuis le magasin du commerçant ou la pharmacie vers le domicile du client.

Ardoiz : rendez-vous dans votre Bureau de Poste ou contactez-le **0 805 690 933 (Service et appel gratuits)**

VSMP et Portage à domicile : Mr Berthier Jean-Marc au 07.63.24.53.87



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Vous êtes jeune et motivé-e, à la recherche d'une première expérience sans diplôme ni expérience exigés ? Le Service Civique est fait pour vous ! Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de rendre service à la collectivité sur des thèmes variés : santé, numérique, environnement, solidarité, etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur St Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours. Les missions sont :

- Ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans
- Sans conditions de diplôme
- Indemnisées 580€ net par mois
- De 6 à 9 mois, 24h par semaine
- Compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel



Actuellement 5 offres de Service civique sont en cours !

Contact Mathilde ROUDET : m.roudet@mljsmvi.fr ou l'accueil de la Mission locale 04.76.38.83.42.

Les reconnaîtrez-vous ?





Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Laurence LATHOUD
38000 Grenoble
llathoud@gmail.com
04.76.51.33.84 / 06.86.41.37.63

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com





Les écoles du RPI

CHEVRIERES

Classe de PS-MS : 23 élèves

Enseignants :
Marie-Florence BITH

Atsem : Marie-Gabrielle HUGONIN



CHEVRIERES

Classe de MS-GS : 20 élèves

Enseignants :
Sandrine BUSI

Atsem : Cécile ROJAT

MURINAIS

Classe de CP : 22 élèves

Enseignants :
Sandra HOT

AVS : Isabelle HAENER





ST APPOLINARD

Classe de CE1 : 26 élèves

**Enseignants :
Marie-Pierre COHET
Laurent PATIN**

AVS : Elodie COOK

CHEVRIERES

Classe de CE2-CMI : 24 élèves

**Enseignants :
Laurie FRAILE
Carine HUGUES**

AVS : Nathalie CHARDON



CHEVRIERES

Classe de CMI-CM2 : 22 élèves

**Enseignants :
Sylvie PARIS
Elodie VOULET**



Le Syndicat Intercommunal Scolaire

Toutes les bonnes choses ont une fin même les vacances.

La rentrée des classes s'est déroulée normalement. En petite classe de maternelle, quelques larmes ont parfois fait leur apparition chez les tous petits et ... parfois même chez papa et maman ! Heureusement, tout redevient normal très rapidement.

Cette année, 137 élèves ont repris le chemin de l'école. Vous avez pu constater quelques changements au sein de l'équipe : Mme CATALDO Rose étant partie à la retraite, c'est Mme ROJAT Cécile qui l'a remplacé en tant ATSEM au sein de la classe des moyens grands et Mme AMODRU Aline qui l'a remplacé à la cantine de Murinais.

Nous tenons à remercier Rose pour ses années de service et nous lui souhaitons bonne continuation pour ses projets.

Le syndicat intercommunal scolaire aide financièrement les associations de la garderie périscolaire et de la cantine. En effet, des subventions ont été attribuées à la garderie afin de pouvoir pérenniser cette association. Aussi, le SIS paye les salaires des employés de la cantine et en contrepartie, la cantine reverse une somme sur les encaissements des repas selon une convention bien définie.

L'ambiance entre ces associations et les élus est formidable. Il faut espérer que cela dure encore très longtemps. Depuis cette année, le syndicat Intercommunal Scolaire finance également les salaires des accompagnateurs dans le car scolaire et des personnes qui font l'entretien des classes.

Pour ce qui est du matériel, le syndicat a investi dans deux vidéos projecteurs interactifs (avec tableaux blancs correspondants), un pour la classe de Saint Appolinard et un autre pour la classe de Mme FRAILE à Chevrières. Les bureaux de la classe des CM2 ont été renouvelés par 25 nouveaux bureaux individuels.

A Murinais, une clôture a été mise en place pour sécuriser l'espace scolaire par rapport aux autres structures communales. Merci à l'entreprise Bazzoli Paysagiste qui a réalisé ces travaux.



Cantine Scolaire des Coteaux

Fêtes de fin d'année

Vendredi 20 Décembre 2019, l'ensemble des enfants du RPI se sont réunis à la salle des fêtes de Chevrières à l'occasion du repas de Noël.

Les bénévoles sont venus prêter main forte aux salariés pour servir le repas à tous ces bambins surexcités par l'imminence du départ en vacances. Les enfants ont pu déguster un savoureux repas, le tout dans la bonne humeur. Messieurs les Maires, leurs conseillers, ... étaient invités à partager ce moment festif.

Durant l'après-midi, tous les écoliers ont pu chanter à la salle des fêtes. Merci aux enfants et aux institutrices pour la préparation en amont de ce moment de partage entre les classes.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles, les salariés, ainsi que toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de cette journée festive.



Moment gourmand à venir

La vente de pognes, Saint-Genix et pain d'épices à domicile aura lieu le matin du **Samedi 4 Avril 2020**.

Si vous ne pouvez pas être présents à votre domicile, pas de panique : nous organisons une prévente vendredi 3 Avril en fin de journée à la salle de la cure de Chevrières (modalités de commande sur le flyer qui sera distribué courant mars dans les boîtes aux lettres). Surveillez bien vos boîtes aux lettres !

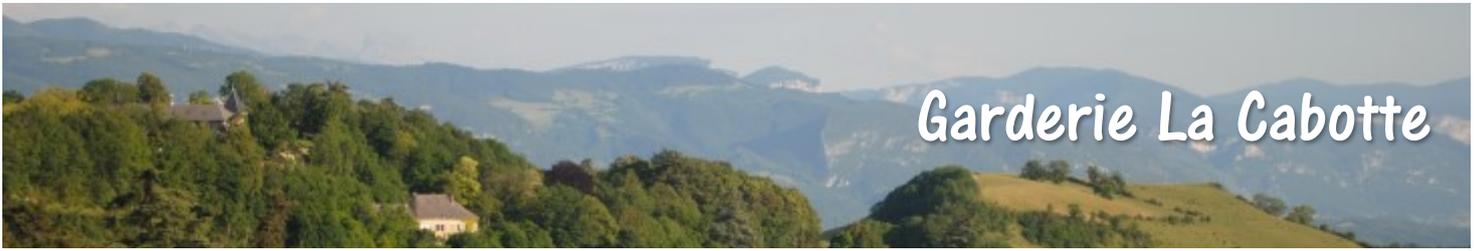
Nous aurons besoin de bénévoles pour que cette manifestation se déroule au mieux, sachant que nous sommes chaque année trop peu nombreux.

En cas de manque de bénévoles, toutes les tournées ne pourront être assurées et la manifestation pourra malheureusement même être annulée.

Contact

cantinescolairedescoteaux@gmail.com

04.76.64.37.92 (permanence de 10h à 14h sinon laisser un message)



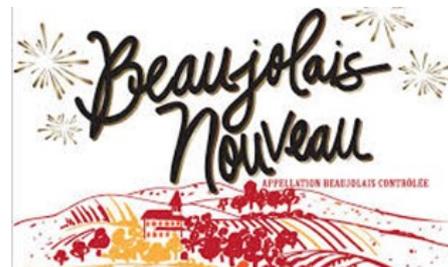
Garderie La Cabotte

Association « La Cabotte à Lou Petiot »
 Garderie Périscolaire
 30 impasse de l'École
 38160 Chevrières
 ☎ 06.45.31.50.89
 📧 lacabotte.chevrieres@laposte.net
 📌 La Cabotte Chevrières



➤ **vendredi 5 et samedi 6 juillet : RALLYE.** La Cabotte à Lou Petiot devait tenir conjointement à L'Association des Parents d'Elèves et l'Association de la Cantine Scolaire Des Coteaux, la traditionnelle buvette du rallye à l'épingle de Chevrières. L'annulation de cet événement constitue une grosse perte financière pour notre association. Nous tenons à remercier Monsieur Jean-Michel Rousset pour son soutien et sa prise de position suite à l'annulation du rallye.

➤ **vendredi 22 novembre, nous avons organisé une SOIREE ANNEES 80 ET BEAUJOLAIS NOUVEAU** à la salle des fêtes de Saint Appolinard. Des plateaux de charcuterie et fromages préparés par Vercors Lait était proposés ainsi que des assiettes de gourmandises. Ambiance endiablée jusque tard dans la nuit au rythme des années 80 et boules à facettes.



➤ À l'occasion des fêtes de fin d'année, La Cabotte à Lou Petiot a organisé une **vente de chocolats et d'agrumes**. Une sélection de chocolats aux recettes gourmandes était proposée comprenant une gamme de chocolats issus du commerce équitable et une gamme bio. Les agrumes issus de l'Agriculture Biologique sont quant à eux, cultivés en Sicile ou en Crête. Ils sont cueillis à maturité et ne subissent aucun traitement chimique. La Cabotte essaie de privilégier les produits de qualité lors de ces différentes manifestations.



Samedi 15 février auront lieu 2 événements :



➤ **le SALON DE LA VENTE A DOMICILE de 10h à 17h**, à la salle des fêtes de Chevrières. De nombreuses enseignes VDI seront représentées : prêt à porter, articles culinaires, maquillage et produits de beauté, produits ménagers, loisirs créatifs, ... Vous trouverez sûrement tout ce dont vous avez besoin. Des démonstrations seront proposées tout au long de la journée.

➤ **la FETE DE LA BIERE à partir de 20h** à la salle des fêtes de Chevrières. Tout comme pour la soirée Beaujolais, vous aurez l'occasion de pouvoir vous restaurer et danser tout au long de cette soirée. Ambiance Musicale assurée par Eric (notre Chevriérois) et ses collègues du groupe PELMEL Project.



➤ **samedi 25 avril : marché aux fleurs de 8h à 13h** au Clos des Tilleuls à Chevrières. Afin de préparer l'arrivée des beaux jours, le marché aux fleurs sera tenu par les bénévoles de l'association et proposera des plantes fleuries et des plants légumiers pour l'aménagement de vos jardins. Une animation sera organisée pour les enfants.



➤ **mardi 9 juin aura lieu l'Assemblée Générale** de la Cabotte à Lou Petiot à 20h00 à la salle des fêtes de Chevrières conjointement à la Cantine Scolaire Des Coteaux. Des postes seront probablement à pourvoir. **N'hésitez pas à rejoindre notre équipe et à apporter vos idées et votre énergie !!!**

➤ **vendredi 3 et samedi 4 juillet : BUVETTE du RALLYE.**

Un GRAND MERCI à vous qui contribuez à la tenue de nos manifestations et à la pérennité de notre association.



Les Sapeurs-Pompiers

Les nouveaux sapeurs-pompiers professionnels du département de l'Isère en formation au Couvent

Depuis le 1^{er} septembre 2019 est organisé par le SDIS 38 une formation de 25 nouveaux sapeurs-pompiers professionnels qui durera 4 mois.

Le 23 octobre, ils sont venus, accompagnés de leurs formateurs, passer une journée dans le couvent pour perfectionner leur apprentissage.

Trois ateliers ont été réalisés :

- un atelier reconnaissance dans un milieu enfumé,
- un atelier de perfectionnement à l'utilisation des échelles
- un dernier travail avec le LSPCC (lot de sauvetage et de protection contre les chutes) : c'est un lot de matériel nous permettant de descendre une victime ou un sauveteur au moyen d'une corde.

Le site a particulièrement plu aux formateurs et aux stagiaires, ils ont pu également goûter à la cuisine de l'Auberge des Saveurs.

Deux séquences de Formation au Centre de Formation de La Côte Saint André

En novembre, 2 demi-journées de formation se sont déroulées au CFD à la Côte St André avec 2 thèmes différents :

- un thème sportif où nous avons pu réaliser les ICP (Indicateur Capacité Physique) : il s'agit de divers ateliers sportifs pour nous situer sur notre condition physique. Ils ont été encadrés par des formateurs spécialisés appartenant à d'autres casernes.
- le deuxième thème a pour but de nous entraîner au port de l'ARI (appareil respiratoire incendie) : appareil nous permettant de respirer dans un milieu enfumé. Au CFD un outil est à notre disposition pour nous perfectionner dans son utilisation. C'est une pièce enfumée, avec de la fumée froide et non toxique, où se trouve un parcours d'environ 80m composé de tunnels, de trappes, d'échelles et pleins d'agrès différents.

Lors de ces séquences des sapeurs-pompiers des casernes de St Antoine, Chatte, Vinay, Beaucroissant et Pont en Royans sont venus manœuvrer avec nous.

2019 : une belle année de recrutement pour notre caserne

Deux nouveaux sapeurs-pompiers ont poussés la porte de notre caserne :

- Damien BARE : paysagiste, habitant la commune de Chevrières
- Laurent PATIN : professeur des écoles (à St Appolinard et St Marcellin) habitant la commune de Chevrières.

Ils ont intégré notre caserne en Novembre 2019 après avoir participé avec nous à de nombreuses manœuvres durant l'année 2019, afin de voir si le milieu des pompiers allait leur plaire. Ils ont ensuite passé avec brio les tests de recrutement à l'Ecole Départementale des sapeurs pompiers de l'Isère à La Côte Saint André (test sportif, test de claustrophobie, test du vide et un questionnaire de culture générale, mathématique et français).

Actuellement, ils sont en train de se préparer à passer les stages initiaux qui leur permettront de pouvoir participer aux interventions.

Merci à eux pour cet engagement envers la population de nos communes (Bessins, Chevrières, Murinais et St Appolinard). Nous leur souhaitons la bienvenue surtout la réussite de leur cursus de formation.

Ste Barbe des pompiers Chevrières-Murinai

Comme tous les 2 ans, c'est la commune de Chevrières qui a accueilli la traditionnelle cérémonie de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers de Chevrières-Murinai, le samedi 30 novembre.

C'est entourés des représentants des casernes du centre Sud Grésivaudan (Chatte, St Marcellin, St Hilaire du Rosier, St Romans, Pont en Royans, St Antoine l'Abbaye et Vinay) et de Roybon, du commandant Coudoulet, représentant le SDIS et des élus des communes défendues (Murinai, Chevrières, Bessins et St Appolinard) que les pompiers de nos communes ont célébré Ste Barbe.

Cette année 2019 a été marquée par l'arrivée de deux nouvelles recrues Damien Bare et Laurent Patin. Deux habitants de la commune de Chevrières. Tout au long de l'année, ils ont participé avec nous à nos manœuvres et ont participé à une demi journée de recrutement au Centre de Formation de La Côte St André.

En 2019 (jusqu'au 30 novembre) les sapeurs pompiers de Chevrières-Murinai ont réalisés 60 interventions aux côtés des casernes voisines. Ils ont également assistés à 14 séquences de formation de maintien des acquis avec des thèmes variés Incendie, Opérations Divers et Secours à Personne. Nous remercions particulièrement la Mairie de Murinai pour la mise à disposition du Couvent comme site de manœuvre, ce site nous permet de nous mettre en situation réelle. Les sapeurs Pompiers de

St Hilaire du Rosier et les nouvelles recrues sapeurs pompiers professionnels du SDIS de l'Isère ont pu travailler sur ce site.

Au sujet de la formation, 2 Sapeurs pompiers ont terminés leur cursus de formation, ils sont nommés à ce titre sapeur-pompier de 1ère classe : il s'agit de Cédric Capillon et de Stéphane Colomb. Ils ont terminés leurs cursus par 2 semaines de stages Incendie. Ils ont également suivi une formation de 3 jours pour les sensibilisés à la conduite en situation d'Urgence des engins de secours. Ils peuvent à présent conduire les engins pour se rendre en intervention.

Quatre autres agents ont pu terminé leur cursus de Chef d'équipe : Damien Chanron, Etienne Mestre, Pascal Vignon et Frédéric Vivier.

Etienne Mestre et Pascal Vignon ont été nommé Caporal. Damien Chanron et Frédéric Vivier ayant terminé leur formation la semaine dernière, seront nommés à leur tour au début de l'année 2020.

Et pour finir Frédéric Vivier et Jean Charles Pain ont reçu des mains du Commandant Coudoulet, la médaille de bronze de sapeurs pompiers.

La cérémonie s'est achevée par les discours du commandant Coudoulet et de Monsieur le Maire. S'en est suivi un apéritif offert par la commune et un repas organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers.



Nous vous remercions chaleureusement pour l'accueil que vous nous avez fait en fin d'année 2019 lors de nos tournées de calendriers. Cette année, nous avons remodelé toutes nos tournées, en espérant n'avoir oublié personne. Nous avons pu remarquer l'attachement que vous nous portez.

ENCORE UN GRAND MERCI A TOUS !

Pour la 3^{ème} année, la caserne de Chevrières va vous proposer une matinée de découverte des gestes qui sauvent le **samedi 7 mars de 9h à 12h à la salle des fêtes de Murinai**. N'hésitez pas à venir vous initier aux gestes qui vous permettront de prodiguer les premiers soins. Toutes les personnes seront les bienvenues, petits et grands. C'est un moment d'échange avec notre population. Vous êtes les premiers acteurs du secours : c'est le premier témoin de l'incident qui déclenche la chaîne des secours !

Le club Wellingtonia

Le Club a repris ses après-midi des 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois, pour jouer aux cartes, scrabble, rumikub ou apprendre la danse en ligne... Sans oublier la randonnée des 2^{ème} et 4^{ème} jeudis et la marche douce les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois.

Repas dansant choucroute du Wellingtonia

Dimanche 27 octobre, sous un soleil radieux et des températures estivales, la cueillette des champignons n'avaient pas beaucoup d'amateurs. Car le Wellingtonia accueillait amis et adhérents des clubs voisins pour leur traditionnel repas dansant à la Halle des sports de Murinais. Le kir de bienvenue a été servi, suivi d'une succulente choucroute concoctée par Jean Paul de l'Auberge des Saveurs. Et la très bonne ambiance musicale de l'après-midi, assurée par l'orchestre Anim'usette a comblée les convives. La présidente Martine Bepoix remercia chaleureusement toutes les personnes présentes.



Concours de coinche et pétanque

Jeudi 7 novembre, les amateurs de cartes sont arrivés de bonne heure à la salle des fêtes de Murinais. Mais, la pluie étant au rendez-vous, les joueurs de boules n'ont pas pu se réunir. Les 68 doublettes de ce concours de coinche étaient bien primées : couscous pour les gagnants de 3 parties, un pot au feu pour 2 parties gagnées et des raviolis pour 1 partie gagnée. Quant aux perdants des 3 parties, ils se consolèrent avec une salade de fruits...

Le bureau du Wellingtonia remercie les adhérents pour la confection des pâtisseries et des gaufres qui ont eu un véritable succès.



Joyeux anniversaire et Noël

Mardi 10 décembre, les adhérents du club se sont retrouvés à la Halle des sports pour fêter Noël et les anniversaires des années terminant par 4 et 9. Ainsi 10 personnes ont reçus des chocolats + des cyclamens pour les dames et une bonne bouteille de vin pour les hommes. L'après midi fût animée par « Danses Loisirs » de Vinay/Rovon, où une douzaine de danseuses et danseurs sont venus présenter leur spectacle Cabaret et Comédie Musicales, riches en couleurs et en danses : Polkas, Mazurkas, Quadrille, Valses Viennoises... Pour le plus grand plaisir des spectateurs qui repartaient enchantés de leur journée.



Programme du 1^{er} semestre 2020

- ⇒ **13 mars : repas cabris à l'Auberge des Saveurs**
- ⇒ **12 mai : concours coinche / belote / pétanque**
- ⇒ **30 juin : voyage dans le Jura**
- ⇒ **7 juillet : concours coinche / belote / pétanque**

Le club est ouvert à tous ceux qui ont envie de passer un bon moment.

Les clubs de retraités sont un excellent moyen de rester actif et créatif, de maintenir des relations sociales, de s'amuser entre amis et même de faire de nouvelles rencontres ! Les activités sportives (marche, randonnée, danse...) sont particulièrement bénéfiques pour les séniors. Mais pour ceux qui préfèrent des activités plus calmes il y a les jeux de cartes, scrabbles....

Il n'y a plus de critères d'âge pour adhérer, les clubs sont ouverts à toutes les générations, d'où le nom de la fédération **Généralions Mouvements**.

Reprise de la chorale

Après la pause estivale les choristes du Chœur d'Adèle ont repris leurs répétitions, toujours sous la direction de leur Chef de Chœur Isabelle Bieri. Après une année satisfaisante, le bureau du Chœur d'Adèle a tenu son Assemblée Générale et vient de finaliser son calendrier pour 2019-2020. Au cours de la saison auront lieu différents concerts, à Murinais ou ailleurs dont plusieurs partagés avec d'autres Chœurs.

A la chorale, Yves est le plus heureux des hommes entouré de jolies femmes, mais il aimerait partager ce plaisir avec d'autres ténors... Les personnes désireuses de pratiquer le chant sont les bienvenues : voix altos, ténors ou basses.

Les répétitions se déroulent, tous les mercredis de 18h30 à 20h, chez Isabelle, La Noyeraie à Izeron.

Renseignements : 06 12 59 05 75 ou 06 02 39 71 39



Commémoration du 11 novembre

Le chœur d'Adèle était présent, comme chaque année à la commémoration du 11 novembre. Après le discours de Monsieur le Maire et la lettre de l'UFAC, lue par une jeune écolière, les choristes ont chantés le « chant du départ » et « la Marseillaise » à plusieurs voix.





Cantiques de Noël pour le final du concert à l'église de Chatte dimanche 15 décembre.

Comme chaque fin d'année, le Chœur d'Adèle et leur hôte Le Chœur St Luc du Sud Grésivaudan ont fait le bonheur des amateurs de chants, venus de tous les villages alentour.

Après les chants multiculturels chantés en Espagnol, Portugais, Anglais, le Chœur d'Adèle puis le Chœur St Luc ont ensuite mis à l'honneur des chants de Noël en Français. Pour terminer ce concert, deux cantiques traditionnels de Noël qui ont ravis le public.

PROGRAMME du Chœur d'Adèle pour le 1^{er} semestre 2020

➤ **Dimanche 29 mars 2020 à 16h** : église de Murinais, concert RETINA organisé par « mille Chœurs pour un regard » au profit des maladies des yeux. D'autres chorales sont invitées à ce concert.

« **Mille chœurs pour un regard** » est devenu le premier événement choral dans notre pays. Il permet au plus grand nombre de chorales et de chœurs, seuls ou rassemblés, de chanter bénévolement leur répertoire lyrique, sacré, populaire ou classique à l'occasion de concerts donnés dans toute la France au profit de RETINA FRANCE.

Ces concerts permettent de financer des programmes et bourses de recherche et de mieux faire connaître au public les maladies de la vue.



➤ **Dimanche 10 mai 2020 à 16h** : église d'Izeron, concert de fin d'année



Retour sur les manifestations...

LA VOGUE ANNUELLE

Tous les acteurs étaient présents pour la réussite de cette chaleureuse fête : la météo clémente, les bénévoles très actifs mais surtout un public nombreux, réjoui, venu partager les activités proposées.

Le samedi après-midi les boulistes amateurs de la lyonnaise se sont affrontés pour tenter de remporter le challenge de la Municipalité. Elles étaient 12 quadrettes à pointer et tirer sur des terrains préparés avec soin par une sympathique équipe.

La soirée poule-ravioles convoitée par de nombreux amateurs de recettes traditionnelles a connu un grand succès. En plus de ce repas confectionné avec beaucoup de professionnalisme, les amateurs de danse se sont fait plaisir avec l'orchestre Musdance. Merci aux cuisiniers, aux serveuses mais aussi à tous ces acteurs qui travaillent dans l'ombre, comme à la plonge et autres tâches très méritantes. Les serveurs derrière la buvette ont animés dans la joie et la bonne humeur ce poste fréquenté mais raisonnable. A la tombée de la nuit, le feu d'artifice tiré sur les hauteurs du village venait agrémenter la soirée.

Le dimanche matin de bonne heure, le vide grenier et son marché de producteurs se mettaient en place, animant la rue principale toute nouvellement refaite et embellie. S'en suivait dans la matinée une nouveauté : un petit rassemblement de voitures plus ou moins anciennes pour le bonheur d'amateurs de vieux véhicules.

A la sortie de la messe, animée par le Chœur d'Adèle, les participants se sont dirigés le parvis de la salle des fêtes pour prendre l'apéritif offert par la municipalité. Les festivités se sont prolongées l'après midi avec le concours de pétanque récompensé par le challenge du Comité des fêtes. Ils sont venus nombreux se divertir dans ce sport convivial. Seul un petit bémol dans ce weekend : l'activité « vélos fleuris » n'a pas connu un succès attendu, malgré une équipe créative très motivée.

L'équipe du comité des fêtes et son président renouvellent leurs remerciements à tous les acteurs, que se soit les exposants du marché de producteurs, les généreux sponsors, les employés municipaux pour leur disponibilité, la municipalité qui nous soutient, et aussi cette jeunesse de bénévoles très actifs !





HALLOWEEN

De plus en plus d'enfants et de parents déguisés participent à cette fête nocturne. Bravant une météo peu clémente, la récolte auprès des très généreux habitants du village fut importante. Merci de l'accueil que vous leur avez réservé. Après la pesée, 18kg de bonbons et friandises ont été partagés. Le verre de l'amitié fut un bon moment de convivialité entre petits et grands.





NOËL DES ENFANTS

Dans la salle des fêtes décorée, le dimanche 15 décembre, le Noël des enfants fut apprécié par un grand nombre d'enfants, certes, mais aussi de parents, grands-parents et amis. La compagnie La Chouette Comédie a présenté un spectacle théâtral très captivant et drôle : « Panique au pays des contes », avec une Cendrillon contemporaine et rebelle, qui a décidé de ne pas suivre son histoire telle qu'on la lit dans les livres. Ensuite, les plus petits, les yeux ébahis, ont accueilli le Père Noël chargé de sa hotte remplie de petits paquets qu'ils ont reçu devant le sapin en échange d'une photo souvenir. Cette après-midi conviviale s'est terminée autour d'un verre partagé entre tous.



RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Toujours dans le thème des fêtes, la salle a accueilli la soirée du nouvel an et a connu le succès attendu. Sur des tables raffinement dressées, nos convives ont apprécié un repas de fête digne d'une bonne table. Depuis plusieurs années, le traiteur Damien Guillet et son équipe de cuisiniers, de serveuses et serveurs ont magnifiquement assurés cette soirée. Un accueil gracieux, un service chaleureux au bar, nos bénévoles d'un soir ont créé une ambiance conviviale. Après embrassades et vœux de bonne année, la soirée s'est terminée sur la piste de danse avec l'orchestre Nostalgia. Merci pour l'investissement de tous ceux qui ont contribué, avant, pendant et après, à cette belle soirée qui clôturait l'année 2019 du comité des fêtes.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le bilan de cette 42^{ème} assemblée générale fut présenté par le Président, heureux de la réussite de l'année 2019. Le bilan moral reste avant tout humainement très riche grâce à tous les membres de l'association qui ont partagé un très bon travail pour la réussite de toutes les activités organisées. En retour, beaucoup de plaisir d'avoir donné et apporté du bonheur partagé avec des invités nombreux et fidèles.

Le bilan positif du comité des fêtes et de la section gym dressés par un duo de trésorières fait état d'une très bonne gestion financière.

Que tous les bénévoles soient remerciés chaleureusement pour le dévouement qu'ils apportent à cette dynamique association de notre village, en particulier à Cynthia et Sébastien, deux membres désirant se retirer après avoir donnés de leur précieux temps. Trois nouvelles personnes : Germaine, Cédric et Alain viennent renforcer le bureau et porte ainsi à 20 le nombre de membres actifs.

Président : Daniel Garcin

Vice-présidents : Daniel Janas, Bozo Miskulin, Davy Desportes

Trésorière : Séverine Ragache

Vice- trésorière : Annie Crinon

Secrétaire : Christelle Miskulin

Vice-secrétaire : Françoise Garcin

Membres actifs: Isabelle Bieri, Sylvie Lépine, Noémie Chinchilla, Julien Belle, Loic Omasta, Amélie Orlando, Hubert Gouy, Germaine Guillaubey, François Crinon, Stéphane Blandino, Cédric Capillon, Alain Falla.



Programme à venir...

Samedi 4 avril

Théâtre avec la Bartifelle à 20h

Samedi 2 mai

Soirée du Muguet

Dimanche 7 juin

Randonnée La Murinoise

Weekend 12 et 13 septembre

Vogue annuelle

Vendredi 9 octobre

Retour de Vogue

Samedi 31 octobre

Halloween

Dimanche 20 décembre

Noël des Enfants

Jeudi 31 décembre

Réveillon jour de l'An

Renseignements :

Daniel Garcin : 04-76-64-96-35

Daniel Janas : 06-65-45-35-01



Les ateliers familles de l'interco

Ateliers GRATUITS

**l'instant
des
parents**
d'enfants de
0-6 ans

duo parent enfant
**mon
moment
magique**
3-6 ans

duo parent enfant
**motricité
libre**
1-2 & 2-3 ans

**l'instant
des
parents**
d'ados

duo parent enfant
**la boîte
à
outils**
3-6 & 6-11 ans

renseignements et inscriptions
Maison des familles
3 rue du colombier Saint-Marcellin

04 56 33 30 20





L'instant des parents

Echanges autour des doutes et des questions que se posent les parents de jeunes enfants et/ou d'adolescents

0-6 ans

Médiathèque intercommunale à **Pont en Royans**

les mercredis de 18h à 19h30 / *les émotions.*

Ateliers animés par un duo de professionnels dont une psychologue.

29 janvier / 25 mars

Médiathèque à **Saint-Romans**

les lundis de 18h à 19h30 / *les émotions.*

Ateliers animés par un duo de professionnels dont une psychologue.

10 février / 6 avril

Maison intercommunale des familles à **Saint-Marcellin**

les lundis de 9h à 11h30 / *accueillir le jalousie et la rivalité au sein de la fratrie.*

Ateliers animés par une intervenante de l'Atelier du Lien.

27 janvier / 17 février / 16 mars

ados

Maison intercommunale des familles à **Saint-Marcellin**

les mercredis de 18h à 19h30 / *être parent d'un ado aujourd'hui.*

Animés par un duo de professionnels dont une psychologue.

15 janvier / 19 février / 18 mars.

Les duos à la Maison intercommunale des familles à **Saint-Marcellin**

duo 1 parent et 1 enfant



Motricité libre

1-3 ans

Ateliers de motricité globale pour apprendre à maîtriser son corps et explorer son environnement. Animés par un kinésithérapeute

les jeudis de 10h à 11h /

1-2 ans : 9 - 23 janvier & 6 février / 20 février - 19 mars & 2 avril

2-3 ans : 16 - 30 janvier & 13 février / 12 - 26 mars & 9 avril



Mon moment magique

3-6 ans

Ateliers bien-être ludiques pour pratiquer des postures de yoga, travailler sur la respiration et développer son imaginaire. Animés par Graine de bien-être

les samedis de 10h à 11h

la couleur des émotions: 11 & 25 janvier / 22 février

les six sens: 21 & 28 mars / 18 avril



La boîte à outils

3-11 ans

Ateliers créatifs, ludiques et éducatifs pour accompagner l'enfant dans son développement. Animés par une professionnelle de la maison intercommunale des familles

les mercredis de 10h à 11h / *aide-moi : je suis en colère*

3-6 ans : 22 janvier / 19 février / 25 mars

les samedis de 10h à 11h / *aide-moi : je suis en colère*

6-11 ans : 11 janvier / 22 février / 28 mars

Brèves intercommunales

Une nouvelle adresse pour l'agence de l'eau à Saint-Marcellin

Pour être au contact de ses abonnés, le service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a 2 agences de l'eau basée à Saint-Marcellin et à Vinay.



Depuis le 30 septembre, l'agence Saint-Marcellinoise est désormais établie à la maison de l'intercommunalité, au 7 rue du colombier. Son numéro de téléphone reste le même : 04 76 38 61 48.

Ses horaires d'ouverture au public sont élargis : du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h.

Les agences intercommunales de l'eau sont le point de départ des relations avec les abonnés : demandes, renseignements, règlement des factures...

Un nouveau portail pour les abonnés de l'eau

Depuis le 1^{er} octobre 2019, les abonnés de l'eau de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ont un nouveau portail accessible par internet pour gérer leurs relations avec le service intercommunal. Après s'être identifié, chaque abonné peut :

- consulter et régler ses factures,
- faire une demande de mensualisation ou de modification de son prélèvement automatique,
- renseigner l'index du compteur,
- solliciter une demande d'intervention technique,
- faire une demande administrative et la suivre.

Pour pouvoir faire toutes ces opérations, l'abonné doit absolument se créer un compte car celui du portail précédent (pour celles et ceux qui en avaient) n'est plus valide. La création du compte se déroule en deux étapes. La première est de saisir votre courriel et d'établir votre mot de passe personnel. Pour la seconde vous avez besoin de la seconde facture de l'année 2019 où figurent votre nom et votre référence contrat, deux informations qui vous permettront de finaliser la création de votre compte.

Pour accéder au portail abonné de l'eau : www.eau.saintmarcellin-vercors-isere.fr

En cas de difficulté pour la création de votre compte, un guide est téléchargeable dès la page d'accueil et les conseillères des agences de l'eau intercommunales vous accompagnent en appelant au 04 76 36 90 57 (Vinay) ou 04 76 38 61 48 (Saint-Marcellin).

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

04 76 36 90 57

Mon espace abonné "eau"

Cet espace dédié vous fournit un accès facile à toutes les informations et aux fonctions de gestion de vos abonnements.

Visualisez vos consommations, payez en ligne, adhérez au prélèvement automatique, faites vos auto-relèves...

Créer un compte...

CONTRÔLEZ VOS CONSOMMATIONS

Suivez l'évolution de vos consommations, réalisez des économies.

CONSULTEZ VOS FACTURES

Suivez au plus juste vos factures et payez en ligne.

GÉREZ VOS ABONNEMENTS

Gérez à distance tous les détails de vos abonnements.

Service Eau et Assainissement Saint-Marcellin Vercors Isère communauté - 100 rue Paul Guéry, 38470 Vinay (agence Vinay) | Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier, 38140 Saint-Marcellin (agence Saint-Marcellin)

Copyright © 2019 Saint-Marcellin Vercors Isère communauté - Mentions légales - Révisions France

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification aux données vous concernant.

Déploiement de la fibre optique

2019 a vu le démarrage des travaux en faveur du déploiement sur le territoire de la fibre optique pour un internet à très haut débit (THD). Piloté par le Conseil départemental de l'Isère, avec le soutien et la participation financière de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (339 325€/an sur 8 ans), ce d'envergure chantier progresse.

La première étape consiste à la construction des nœuds de raccordement optique (NRO), des bâtiments techniques qui permettront l'accueil d'un réseau de fibre optique principal pour le redistribuer en un réseau de fibres optiques secondaires pour un ensemble de communes.

A ce jour sur les huit NRO du territoire, les travaux de ceux situés sur les communes de Chasselay, Chevrières, Izeron et Vinay sont terminés. Ils le seront très prochainement pour celui à Chatte. Ils sont en cours à Pont en Royans. Ils vont débiter à Saint-Bonnet de Chavagne. Et à Presles, dernier venu dans le réseau des NRO, la validation administrative est en cours.

La seconde étape a déjà démarré. Elle consiste à la validation des voies d'arrivées des réseaux principaux de fibre et de départ des secondaires. Sont également identifiés, communes par communes les sites prioritaires (équipements publics : mairie, école... et les zones d'activités économiques) à fibrer.

Un long travail de l'ombre reste à accomplir avant que les professionnels et les particuliers du territoire puissent avoir accès à l'internet très haut débit. Les premières prises THD raccordées sont pour l'instant prévues pour 2021.

Le pôle multi-services intercommunal à Saint-Romans, un espace d'échange et de cohésion sociale

Douze mois après son ouverture, le pôle multiservices à Saint-Romans est au cœur de la vie quotidienne des familles du territoire : renseigner les parents sur les modes de garde pour leurs jeunes enfants, bénéficier d'un suivi avec une puéricultrice, découvrir les joies de la vie en collectivité, se faire des copains, s'amuser avec des jeux de société, apprendre la musique...

Cet équipement intercommunal accueille sept services orientés autour de la famille et de la musique. La ludothèque est le domaine jeux sur place ou à emprunter. Le relais infos familles accompagnent les familles dans leur démarches enfance & jeunesse : demande de place en multi accueil, inscription aux animations des accueils de loisirs, etc. L'accueil de loisirs accueille les 3-12 ans, les mercredis après-midi, pendant les vacances scolaires pour des activités de loisirs respectueuses de leurs rythmes. Le relais assistants maternels accompagne les familles dans leur démarche en tant qu'employeur, et les assistantes maternelles dans leur activité. Le lieu de parentalité organise des moments d'échange entre parents et enfants (0-3 ans) autour d'activités d'éveil. Le service de protection maternel et infantile (service du Département) reçoit les nouveau-nés et leur famille pour un suivi post-natal. Avec ses trois salles dédiées, l'école de musique permet l'apprentissage d'un instrument en solo ou en petit groupe. Elle enseigne aussi des techniques de scènes et « produit » plusieurs ensembles musicaux.

Le bilan de la première année est globalement positif, tant du côté des usagers que des agents. Par sa proximité des carrefours de circulation (Grenoble - Valence et Saint-Marcellin - Pont en Royans), le pôle multiservices attire de nouvelles personnes. Plus de 400 familles ont bénéficié d'un ou plusieurs des services du pôle. Leur rassemblement au sein d'un même espace produit des ricochets positifs en matière de déplacement et de découverte d'activités. Ainsi des services méconnus gagnent de nouveaux adeptes. Au sein des équipes le partage des espaces permet de renforcer les collaborations, la proximité fluidifie les échanges et favorise la création de projets transversaux (jeunesse - école de musique).

Lundi 25 novembre, le pôle multiservices a été inaugurée par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités, en présence des élus du territoire, de la député de la circonscription et du préfet.



Le pôle multiservices en chiffres :

1660m² de surface

100 le nombre d'inscrits (enfants & adultes) à l'école de musique

360 « passages » d'enfants au lieu de parentalité

26 000 heures, le volume horaire cumulé d'accueil d'enfants à l'accueil de loisirs (septembre 2018 > août 2019)

De nouveaux aménagements pour l'Olympide

Juste avant le début de la saison estivale, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mené une opération d'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs du centre aquatique. A l'intérieur, le thème était : *fluidifier les circulations vers les espaces cardio, fitness et bien être*. Résultat un hall d'entrée transformé, avec un accueil repositionné, une salle fitness agrandie et désormais dotée d'un vestiaire partagé avec l'espace bien être (sauna, hammam) dont l'accès est simplifié. Des mètres carrés gagnés et mieux distribués.

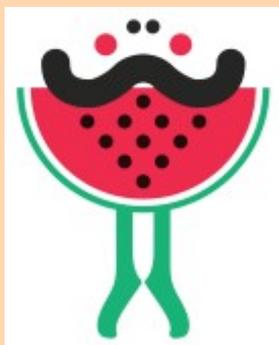


A l'extérieur, le thème était : *renforcer l'attractivité de la plage*. Résultat une métamorphose totale, avec un élargissement de la plage où de nouveaux éléments ont pris place. Le plus voyant et très attendu est l'espace des jeux d'eau. D'une surface de 350m², cette aire accueille une quinzaine de jeux d'eau (alimentés en circuit fermé) : des brumisateurs, des canons, des grenouilles rafraîchissantes et des seaux verseurs... Autres éléments nouvellement installés, les pergolas amènent une ombre bienvenue pour la lecture ou le farniente lorsque l'on est allongé sur les chaises longues. Pour prolonger les moments agréables, le snack permet aux usagers de reprendre des forces (salades préparées sur place à partir de produits frais locaux, gaufres, glaces...) et de se réhydrater.

Ces aménagements apportent de nouveaux atouts au centre aquatique. Leurs effets sont déjà perceptibles puisque la saison estivale a connu une hausse de fréquentation avec la venue d'une clientèle nouvelle, et les appréciations sont globalement positives.

Un nom et une identité visuelle pour le réseau des médiathèques

Quinze médiathèques sont implantées sur le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : quatre sont intercommunales et onze municipales. Ces médiathèques constituent un réseau actif proposant à ses 6 000 adhérents un catalogue commun de plus de 134 000 documents, accessible en ligne.



En mars 2019, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) ont signé un Contrat Territoire Lecture visant à favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous.

Pour marquer cette nouvelle dynamique, le réseau des médiathèques s'est doté d'un nom : Pass'thèque, et d'une identité visuelle afin que l'on puisse mieux l'identifier.

Pour consulter le catalogue commun, faire des réservations de documents ou découvrir les coups de cœur de médiathécaires du réseau Pass'thèque, une seule adresse :

www.mediatheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Ateliers « des clés pour entreprendre » : janvier – mars 2020

Le développement économique est au cœur du projet politique de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Via son agence de développement économique, la communauté de communes accompagne les porteurs de projet. Dans cette logique, elle organise un atelier « Des clés pour entreprendre » pour toute personne ayant une idée plus ou moins avancée de création ou de reprise d'entreprises sur le territoire, mais qui ne sait par où commencer.

C'est votre cas ? alors inscrivez-vous gratuitement aux prochains ateliers qui auront lieu, à la maison de l'intercommunalité (7 rue du colombier) à Saint-Marcellin. Vous découvrirez les grandes étapes indispensables à la création – reprise d'entreprises et obtiendrez des informations pratiques sur les démarches nécessaires, les interlocuteurs à rencontrer, les financements possibles pour mener à bien votre projet.

Prochain atelier : mardi 10 mars 2020 à 14h00.

Inscription gratuite et obligatoire au 04 76 38 67 20.

Marylou s'envole

Le relais assistants maternels (RAM) de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a plusieurs traditions festives. Parmi celles-ci, proposer un spectacle de fin d'année aux assistantes maternelles du territoire, aux enfants qu'elles accueillent et à leur famille. Compte tenu de la superficie du territoire et du nombre d'invités concernés, le RAM a organisé 6 séances réparties sur les communes de Saint-Lattier, Beaulieu et Saint-Romans où des salles ont été gracieusement mises à sa disposition.

Près de 350 enfants, parents et assistantes maternelles ont ainsi assisté à Marylou s'envole, un spectacle présenté par la Compagnie d'à côté. Un voyage tendre et poétique qui berce son auditoire au rythme du voyage de Marylou où s'enchaînent paroles chantées, rythmées ou chuchotées, des mots rassurants et enveloppants pour explorer le monde environnant.



À l'issue de chaque spectacle, tous les convives se sont retrouvés autour des savoureuses friandises de Noël préparées entre autres par les assistantes maternelles et les parents. Simplicité et convivialité étaient au rendez-vous de cette pause où chacun prend le temps de prendre le temps...

Un nouveau guide du tri

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sort un nouveau guide du tri pour accompagner les habitants dans leurs gestes du quotidien en faveur du tri des déchets ménagers. En 16 pages tous les dispositifs de collecte sont abordés.

Sur les points d'apport volontaire, quels recyclables pour les conteneurs verts, bleus ou jaunes ; celui qui interroge le plus : *on peut ou on peut pas ?* Il évoque la possibilité de valoriser les déchets alimentaires par leur compostage et pose la question : que devrait-il rester dans un sac poubelle, lorsque l'on fait un tri à 100% ?

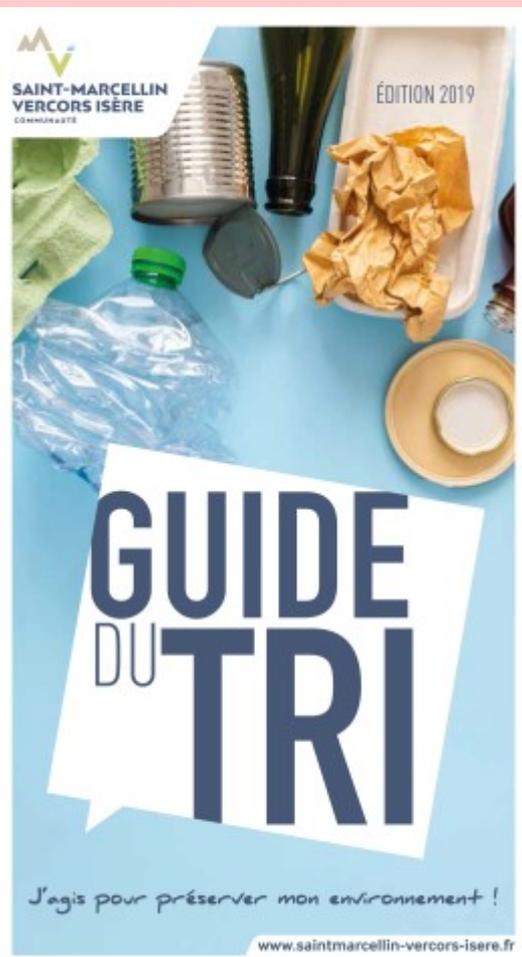
En plus de leurs horaires d'ouverture, le guide du tri fait l'inventaire des familles de déchets acceptés par les trois déchèteries intercommunales. Il rappelle aussi les efforts de proximité engagés par la Communauté de communes, avec la mise en service de la déchèterie mobile (depuis mars 2019) pour rapprocher les habitants les plus éloignés d'un dispositif de déchèterie.

Enfin, le guide dresse la liste des sanctions encourues par les personnes qui ne respectent pas l'environnement en déposant des déchets en pleine nature ou aux pieds des conteneurs des points d'apport volontaire : de 150 à 1500€.

Le guide est accessible en deux versions : numérique et papier.

En version numérique, elle est consultable et téléchargeable sur le site de la communauté de communes : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

En version papier, le guide est disponible dans les 47 mairies du territoire, ainsi que dans les équipements intercommunaux (maison de l'intercommunalité, déchèteries, médiathèques, centre aquatique, multi-accueil, pôles multi-services...).



Que deviennent les déchets collectés ?

En 2018, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a collecté 11 655 tonnes de déchets ménagers sur les 202 points d'apport volontaire du territoire. Où vont ces déchets une fois déposés dans les conteneurs jaunes, bleus et verts ?

Une chose est sûre, leur contenu n'est pas déversé dans la même benne et emmené au même endroit, contrairement à ce qu'une vieille rumeur laisse croire. Chaque type de déchet à son propre circuit de traitement.



Les ordures ménagères résiduelles

Les 7325 tonnes collectés dans les conteneurs de type molok prennent la direction de centres d'enfouissement de Chatuzange le Goubet (Drôme) et de Penol (Isère).

Les recyclables des points d'apport volontaire

Conteneur jaune : emballages métalliques, plastiques et cartons fins. Le contenu est acheminé au centre de tri basé à La Tronche (Isère) pour être recyclé.

Sur les 1503 tonnes collectés en 2018, 846 tonnes (63 %) ont été valorisés dans une filière de recyclage.

- > 128 tonnes d'acier
- > 6 tonnes d'aluminium
- > 432 tonnes de cartons
- > 20 tonnes de briques alimentaires
- > 260 tonnes de plastiques

559 tonnes (37%) ont été refusé par le centre de tri, car contenant des déchets qui ne doivent pas être déposés dans ce conteneur. Ces déchets refusés sont valorisés pour le chauffage urbain de la métropole grenobloise.

Conteneur bleu : papier, journaux, magazines. Ils sont transportés dans un centre de tri spécialisé à Voreppe. Lavé pour dissoudre les encres, le papier est recyclé à quasi 100% et redevient pâte à papier pour fabriquer de nouveaux journaux ou des livres.

Conteneur vert : bouteilles et bocaux en verre (sans couvercle). Le contenu est acheminé au centre de tri spécialisé de Lavelle-dieu (Ardèche). Après être broyé, il est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles et autres contenants. Là aussi un recyclage proche des 100%.

Les chiffres de la collecte 2018 :



DANS LE
LE CONTENEUR **JAUNE** 

LES BOUTEILLES & FLACONS EN PLASTIQUE



 Bien vidés,
pas besoin de laver !

BON A SAVOIR le conteneur jaune collecte aussi les bouchons plastiques ou métalliques !

LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES PLASTIQUES



BON A SAVOIR Emboîter des pots de yaourt ça tient moins de place, mais ça pose un problème pour le tri... Alors on laisse tout en vrac !



DANS LE
LE CONTENEUR **JAUNE** 

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



 Bien vidés,
pas besoin de laver !

BON A SAVOIR Le conteneur jaune collecte aussi les bouchons plastiques ou métalliques !

LES CARTONS FINS & BRIQUES ALIMENTAIRES



 Aplatissez-les, ça tient moins de place !



Les cartons épais vont à la déchèterie ! 

DANS LE
LE CONTENEUR **BLEU** 

LES PAPIERS, JOURNAUX & MAGAZINES



 En vrac !

BON A SAVOIR Le film plastique qui achemine votre publication préférée continue sa route dans le conteneur jaune.

DANS LE
LE CONTENEUR **VERT** 

LES EMBALLAGES EN VERRE



 Sans bouchon
ni couvercle !

BON A SAVOIR Les couvercles et bouchons métalliques vont au conteneur jaune. Les bouchons en liège vont au mollock.